

ANNEXE 2

Liste des investissements agro-environnementaux éligibles à l'appel à projets Ecophyto SA 50 388 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne mise à jour avril 2019

Leviers agronomiques	INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES	Productif Non productif Agro- foresterie	Observation	Coût plafond Ecophyto en € HT
Gestion des intercultures longues et courtes par la couverture des sols Couverture permanente des sols	-1-Rouleaux spécifiques pour la destruction mécanique des couverts végétaux (rouleaux de type rollkrop ou rolo-faca)	Productif	Hors déchaumeurs	6 000
	-2-En arboriculture matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés rang et inter-rang	Productif		6 000
	-3-En arboriculture, matériel spécifique pour l'entretien mécanique de l'enherbement de l'interceps et de l'inter-rang (broyeur satellite, gyrobroyeur de faible largeur, tondeuse interceps, ...)	Productif		6 000
Réduction des transferts à l'échelle de la parcelle	-4-Système de pulvérisation localisée sur le rang adaptable sur semoir, sur bineuse, ou rampe spécifique dont les équipements (cuve, roulettes, pendillards, kit DPAE...)	Productif		6 000
	-14-En arboriculture, équipements visant à réduire la dérive selon la liste officielle du Ministère (note service DGAL/SDQPV/2018-833), y compris les buses anti-dérives associées : traitement face par face (descentes, rampes de soutien panneaux de récupération des bouillies, ...), pulvérisateur à flux tangential, capot de désherbage	Productif		10 000
	-17-Matériel adapté sur planteuse permettant la formation de micro butte empêchant le ruissellement de l'eau	Productif		6 000
	-18-Effaceur de trace de roues (pour limiter les amorces de formation de ravine)	Productif		600
Désherbage alternatif	Matériel de lutte mécanique contre les adventices : -19-Bineuse inter-rang et rang (dont options dents souples de herses, moulinets à doigts, brosses...).	Productif	Hors GPS de base	7 000
	-20-Herse étrille,			7 000
	-21-herse étrille rotative,			10 000
	-22-houe rotative,			10 000
	-23-Ecimeuse			6 000
	-24-Système de guidage automatisé sur bineuses et désherbineuses (capteurs optiques / infrarouges, palpeurs, interface hydraulique associée -25-			8 000
	-26-Châssis motorisé de désherbage couché manuel (weeding bed)			6 000
-27-Robots autonomes de désherbage mécanique	25 000			
-28- désherbineuse : système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'inter-rang	Productif		7 000	
-29-Matériel de traitement thermique (traitement vapeur, bineuse à gaz, sondes pour solarisation...)	Productif		8 000	
-30-En arboriculture, matériels du travail du sol interceps et inter rang (décavillonneuse, interceps rotatifs, outils de travail du sol de faible largeur...).	Productif		6 000	
-31-Matériel de paillage sur le rang ou sur planche, (épandeur de mulch, dérouleuse et récupérateur pour films organiques biodégradables ou toiles tissées pérennes)	Productif		13 000	

ANNEXE 2

Liste des investissements agro-environnementaux éligibles à l'appel à projets Ecophyto SA 50 388 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne mise à jour avril 2019

Leviers agronomiques	INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES	Productif Non productif Agro- foresterie	Observation	Coût plafond ecophyto
Lutte biologique et mécanique contre les ravageurs et les maladies	-32- Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique (filets anti-insectes...)	Productif		6 000
	-33- Matériel d'éclaircissage mécanique et de broyage en arboriculture et maraîchage (broyeur, ramasseur, andaineurs à bois ou à feuilles, épampreuse, effeuilleuse)	Productif		12 000
Prévention des risques de pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires	-44- Aménagement d'une aire de Lavage / Rinçage, Remplissage, avec système de récupération de débordements accidentels, intégrant les prescriptions suivantes : plateforme étanche permettant de récupérer tous les liquides en un point unique d'évacuation, débourbeur-décanteur, déshuileur, séparateur d'hydrocarbures, système de séparation des eaux pluviales, et cuve de rétention (1)	Productif		12 000
	-45- Dispositifs de traitement des effluents phytosanitaires agréés	Productif	Liste publiée par le ministère de l'écologie	6 000

(1) : possibilité de réaliser l'aménagement d'un poste de remplissage, et/ou d'une aire de lavage et /ou d'un dispositif de traitement des effluents phytosanitaires agréé. Pour la réalisation des aires de lavage/rinçage : couplage obligatoire avec un système de traitement des effluents phytosanitaires agréé.

Préalable obligatoire : réalisation d'un diagnostic phytosanitaire du siège d'exploitation par un agent agréé CRODIP. Respect des cahiers des charges conçus par le CRODIP et validés par la Draaf Bretagne. Le diagnostic est financé dans le cadre de cet appel à projet. Remise d'une attestation CRODIP de réalisation du diagnostic lors du dépôt du dossier.